

**Ministère de la Culture**  
**Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France**

**Appel à projets régional ADNI 2021**  
**« Applications et Dispositifs Numériques Innovants »**

**<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>**

(Ctrl / Clic pour accéder directement au site Internet de la DRAC Hauts de France.)

**Avril 2021**

## CONTEXTE ET PRESENTATION

Depuis 1997, le Ministère de la Culture accompagne la numérisation et la mise en ligne sur Internet de contenus culturels afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. En 2010, il s'est également engagé dans le soutien à l'innovation numérique afin de stimuler le développement de nouveaux usages de médiation numérique culturels.

Ces dispositifs ont permis la mise à disposition massive de contenus numérisés en ligne et le développement de nombreuses collaborations avec des partenaires très divers : Collectivités territoriales, entreprises innovantes du numérique, laboratoires de recherche, opérateurs culturels publics et privés...

Les récentes enquêtes sur les pratiques culturelles des français font par ailleurs apparaître de fortes disparités dans l'accès et l'appropriation de la culture et du patrimoine. Dans ce contexte, le numérique dans sa dimension innovante apparaît comme un levier d'action en faveur de la diffusion et de la démocratisation de la culture.

Complétant en cela les dispositifs mis en place au niveau national par le Ministère de la Culture, la DRAC Hauts-de-France lance donc un nouvel appel à projets « **Applications et dispositifs numériques innovants** », et confirme ainsi son objectif de développer un axe « Culture et Numérique » spécifique au territoire régional.

Ainsi elle souhaite impulser des expérimentations de projets numériques culturels innovants pour stimuler de nouveaux partenariats entre les Etablissements publics, services de l'État, services des collectivités locales, partenaires privés d'une part et les Entreprises informatiques, Laboratoires de recherche, Startups, Incubateurs, FabLabs, Clusters numériques, réseau French Tech, etc... d'autre part, et idéalement implantés eux aussi sur le territoire de la Région des Hauts de France

L'appel à projet s'adresse donc à tout Etablissement culturel détenteur de contenus, référencé en tant que porteur et pilote du projet. Charge à celui-ci alors de passer un appel d'offre ou de devis auprès de structures ou entreprises de développement de Technologies d'Information et de Communication traitant des contenants et œuvrant en binôme pour la réalisation d'une application ou d'un dispositif numérique innovant en terme de valorisation et de médiation. L'idée est précisément de permettre le développement de l'activité scientifique et de recherche et de développement mais aussi de favoriser et de développer, par effet de levier, l'emploi, l'économie numérique et parallèlement de lutter contre la fracture numérique.

D'autres partenaires sont évidemment susceptibles de s'inscrire dans le cadre du projet, charge au porteur de celui-ci d'en préparer et suivre l'organisation.

## OBJECTIFS

Cet appel à projets répond à plusieurs objectifs et notamment au renforcement de la Recherche et du Développement dans le domaine des Nouvelles Technologies et son implication dans le domaine de la Culture au niveau du territoire régional en terme de médiation numérique. Il veut favoriser ainsi également le développement de l'Emploi dans ces domaines.

Un second objectif vise également à démultiplier grâce au numérique l'accès au Patrimoine et à la Culture en partenariat ou co-financement avec les Collectivités Territoriales de la Région des Hauts de France, dans une dynamique de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs.

Dans une démarche d'éducation artistique et culturelle (EAC) au plus proche des publics, le dispositif a donc également pour vocation de soutenir des projets favorisant la rencontre avec les œuvres et les artistes, la manipulation, l'expérimentation et l'acquisition de connaissances. Les projets pourront avoir des usages variés de découverte et de connaissance du patrimoine culturel, des usages de loisirs et de pratiques amateurs ou encore pour encourager des usages spécifiques pour l'accessibilité, la découverte, le tourisme, l'enseignement supérieur et la recherche, le monde de l'éducation, l'édition... afin notamment de :

- Faciliter l'expérimentation de nouveaux usages numériques culturels innovants dans les institutions culturelles et/ou sur internet
- Promouvoir de nouvelles approches de consultation et de navigation
- Stimuler la réutilisation des ressources numériques culturelles pour tous les publics
- Créer et développer un partenariat entre les domaines de la Culture et des TIC
- Contribuer à l'aménagement numérique du territoire régional (zones urbaines et rurales)
- Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics et réduire ainsi la fracture numérique.

L'originalité du dispositif « Innovation » repose ainsi sur la collaboration, la mutualisation et l'innovation ouverte sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble du champ culturel. Il s'appuie sur une démarche de « cluster », écosystème basé sur l'échange et l'enrichissement mutuel des différents partenaires. Il encourage les projets qui mettent en avant des valeurs d'échange, de partage et de travail en réseau.

Il vise à créer des réseaux numériques culturels multi-partenaires s'appuyant soit sur des axes patrimoniaux, artistiques et culturels (Bibliothèques, Archives, Monuments Historiques, Musées, Inventaire, Ethnologie, Archéologie, Création artistique, Danse, Musique, Audio-Visuel, Cinéma...) soit sur des réseaux de territoires (mutualisation à l'échelle d'une région, ville ou département stimulant l'appropriation et la personnalisation par chaque territoire) soit sur des technologies innovantes (Réalité augmentée, Réalité 3D, Data visualisation, Applications smartphones / tablettes, vidéos interactives...)

La constitution de réseaux d'acteurs au service de nouveaux usages numériques est déterminante en particulier dans une perspective de développement durable de services numériques innovants.

A noter également que la notion d'innovation peut également se traduire en termes de pédagogie et/ou de partenariats.

## **TYPES DE SERVICES NUMERIQUES CULTURELS INNOVANTS**

Pour cet appel à projets 2021, plusieurs types de services numériques culturels innovants peuvent être soutenus dans leur phase d'expérimentation :

- Services numériques innovants pour la visite, la découverte et la connaissance (musées, archives, patrimoine écrit et graphique, sites, monuments historiques, archéologie, territoires...)
- Interfaces innovantes de navigation dans les contenus et de visualisation pour grand public
- Services de diffusion de contenus sur plates-formes collaboratives et réseaux sociaux
- Services de réutilisation de données publiques culturelles / Open Data
- Services ludiques sur contenus culturels
- Services numériques pour l'éducation artistique et culturelle
- Plates-formes d'édition innovante pour des contenus thématiques

Les propositions des candidats peuvent choisir d'expérimenter un ou plusieurs de ces services.

Plusieurs axes doivent être pris en compte et combinés dans l'expérimentation :

- l'innovation technologique : réalité virtuelle (immersive, augmentée), technologies 3D, Internet des objets (RFID...), technologies sans contact, robotique (robots de visite), web sémantique, nouvelles interfaces, immersion multi sensorielle...
- les publics et la transformation des usages : jeunes, scolaires, familles, chercheurs, amateurs, experts, touristes, publics empêchés ou éloignés de la Culture.
- les fonctionnalités (mobilité, accès sensoriel et cognitif, géolocalisation...)
- la dimension participative et collaborative entre utilisateurs: co-création, indexation, enrichissement

Les expérimentations seront conçues pour un accès sur support unique ou sur plusieurs supports :

- Internet
- Smartphone, tablettes numériques ...
- Borne interactive
- Table /écrans tactiles
- Casques de réalité virtuelle et augmentée
- Consoles et périphériques
- Mobilier urbain interactif....

## **DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

<b>Lancement de l'appel à projets :</b>	<b>Mardi 20 avril 2021</b>
<b>Clôture de l'appel à projets :</b>	<b>Lundi 31 mai 2021 à 17h</b>
Sélection des projets :	Juin 2021
Démarrage des projets :	Juillet 2021

**CONDITIONS D'ELIGIBILITE :**

**Candidats éligibles / bénéficiaires :**

Les structures et services culturels susceptibles de bénéficier d'un financement sont :

- \* Collectivités territoriales ( bibliothèques, musées, archives régionales, départementales ou municipales, service régional de l'inventaire, services patrimoniaux et territoriaux divers et leurs établissements publics, création artistique, cinéma / audiovisuel, action culturelle, etc.)
- \* Entreprises, Laboratoires de recherche publics et privés (projet en partenariat avec au moins une institution culturelle)
- \* Services à compétence nationale du Ministère de la Culture
- \* Etablissements publics sous tutelle du Ministère de la Culture
- \* Fondations, Sociétés savantes et Associations Loi 1901

**CRITERES D ELIGIBILITE :**

**Pour être éligibles**, les projets devront répondre aux critères ci-dessous :

- Partenariat avec au minimum entre une institution culturelle et une entreprise TIC, les projets déposés doivent idéalement associer plusieurs partenaires et/ou institutions culturelles.
- L'engagement de chaque partenaire signé par le directeur de la structure devra être joint au dossier.
- Les expérimentations de services numériques culturels innovants doivent être accessibles au grand public, dans les locaux de l'institution et/ou sur Internet.
- Les projets devront être idéalement développés à partir de programmes ou outils Libres/Open Source
- Les projets devront être d'une durée maximale de 16 mois (mise en ligne définitive en Nov 2022).

**Ne sont pas éligibles** (hors périmètre ou relevant d'autres dispositifs d'aides) :

- . Les projets concernant prioritairement la numérisation de fonds ( cf l'Appel à projet PVN)
- . Les projets d'aide à la création artistique numérique (cf dispositifs Dicream)
- . La création de sites internet ou d'applications sans innovation

**Les projets s'appuyant sur un partenariat avec plusieurs institutions ou un réseau d'institutions culturelles sont prioritaires dans le cadre de cet appel 2021**

**CONDITIONS DE FINANCEMENT**

Le financement des projets est programmé sur les crédits de la DRAC Hauts de France  
Les dossiers seront centralisés et traités par ses services de la DRAC, et les résultats de l'appel à projet seront communiqués sur le site Internet de la DRAC Hauts-de-France mi-juillet 2021.

**Montant de la subvention :**

Le montant prévisionnel de la subvention s'inscrit dans un intervalle de 5 000 à 25 000 €.  
Le montant prévisionnel maximal du financement pourra atteindre 50 % du coût total du projet  
Le budget total du projet devra clairement identifier la répartition des charges entre la subvention demandée à l'État et celles prises en charge par le porteur du projet et ses partenaires.

La dépense couverte par la subvention comprend l'ensemble des coûts de fonctionnement directs (internes / externes) liés à un programme d'expérimentation de nouveaux services et notamment :

- Prestation de développements informatiques et/ou infographiques, Mise en ligne

- Coûts de création de contenus
- Prestation de relevés numériques 3D, R.A...
- Droits d'auteur
- Autres coûts sous-traités (prestation, conseil...)

**Les salaires et charges de personnels statutaires ne peuvent pas être retenus dans les dépenses éligibles, mais doivent néanmoins être explicités dans le dossier.**

Le coût du projet devra être évalué TTC, le financement accordé étant attribué TTC.

**Attribution des subventions :**

Il est rappelé que les subventions accordées dans le cadre de cet appel à projets ne peuvent financer les projets débutant **qu'après** l'attribution de la subvention.

Un dossier de demande de subvention spécifique ( CERFA) ensuite sera remis aux porteurs de projets retenus à l'issue des résultats issus de la tenue début juillet 2021 de la Commission Numérique de la DRAC Hauts de France, celui-ci devra alors être transmis à la DRAC qui coordonnera les aspects administratifs et veillera également à la bonne exécution des projets et à leur mise en ligne et leur diffusion auprès du public.

**PROCEDURE DE SELECTION**

La sélection des projets sera effectuée par la Commission Numérique de la DRAC Hauts de France, composé d'un représentant de chaque domaine concerné, du Conseiller Numérique, ainsi que d'experts régionaux et/ou issus de l'administration centrale du Ministère de la Culture.

**Critères de sélection :**

Outre la complétude administrative du dossier (éligibilité et critères obligatoires), la sélection des projets se fera selon les critères suivants :

- Originalité du projet et caractère novateur de l'expérimentation
- Ouverture de l'application ou du service, respect des standards, Open Data.
- Qualité de la conception ergonomique et fonctionnelle
- Qualité et richesse du partenariat
- Rigueur scientifique
- Transférabilité de l'expérimentation
- Nombre potentiel d'utilisateurs
- Méthodologie d'évaluation des retours sur les usages et des impacts sur les publics.

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier ( **Retourner la seule partie bleue du dossier**) doit être constitué à partir du document de réponse joint et devra être impérativement retourné sous forme informatique (format odt ou doc\*)

avant le : **lundi 31 mai 2021 à 17H**

à l'adresse électronique suivante : [frederic.nowicki@culture.gouv.fr](mailto:frederic.nowicki@culture.gouv.fr)

Une version au format papier et comportant la signature du responsable de l'Etablissement porteur du projet sera parallèlement transmis à l'adresse postale suivante :

**Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France**  
**Appel à projets régional ADNI 2021**  
5 rue Henri Daussy

CS 44407  
80 044 Amiens cedex 1

*\* Les dossiers incomplets ou envoyés sous un autre format ne pourront pas être pris en compte, éviter également de joindre des documents iconographiques dans le corps du dossier et préférer en cas de nécessité, les pièces jointes externes. Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le numéro suivant : 03 22 97 33 67*

**DOSSIER DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS**

Applications et dispositifs numériques innovants 2021

N°

( Partie du dossier à compléter et à retourner )

**1: Fiche récapitulative du projet :**

Etablissement porteur du projet :
Titre du projet :
Personne à contacter pour le projet (chef de projet) :
Partenaire TIC :
Autres partenaires :
Type de service innovant :
Public visé :
Durée estimée du projet :

Financements :	Montant en € TTC
Budget total du projet :	
Fonds propres :	
Financement demandé à la DRAC :	
Autres partenaires :	



---

## **2 : Fiche descriptive du projet**

### **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**Nom de la structure responsable du projet :**

**Forme juridique :**

**Personne à contacter pour le projet ( chef de projet ) :**

**Fonction :**

**Service/ établissement porteur du projet :**

**Adresse :**

**Ville et code postal :**

**Téléphone :**

**Mél :**

**Site(s) internet du /des partenaires :**

**Numéro SIREN :**

**Nom, prénom, fonction des responsables du projet :**

**Noms des institutions culturelles concernées par l'expérimentation (réseau de partenaires) :**

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

**Description du caractère innovant du projet, en termes de service, d'application et techniques employées.** (critère obligatoire) :

**Description du réseau de partenaires et apport du projet à la mutualisation** (critère obligatoire)

**Publics cibles concernés :**

**Usages et éducation artistique et culturelle :**

**Organisation du partenariat :**

Si un partenariat a été établi ou en cours, précisez la nature de cet accord (convention, délibération, lettre d'intention....). A joindre au dossier.

Description du rôle de chacun des partenaires

**Impacts attendus :**

**Evaluation de l'expérimentation** (1 page maximum) :

- \* Expliciter le contexte et le ciblage de l'étude de réception et d'usages.
- \* Détailler la méthodologie utilisée (observation, enquêtes, entretiens, questionnaires, ...).
- \* Préciser le rôle des équipes internes et/ou externes associées à l'évaluation.
- \* Présenter et analyser les résultats sous l'angle des apports culturels, de l'ergonomie du dispositif, du système d'interactions entre les usagers et les contenus numériques.
- \* Identifier les facteurs de succès, les freins (organisationnels, humains, techniques, financiers...)

\* Indiquer les perspectives ultérieures de déploiement dans la structure ou selon le type de projet, de commercialisation ou d'extension à d'autres domaines ou structures.

## **DESCRIPTION DU PROJET**

**Description détaillée** ( 2 pages maximum, annexes et illustrations **incluses** svp) :

**Décrire le contenu culturel numérique utilisé :**

**Type d'application et/ou de services concernés :**

**Technologie et plateformes (s) d'utilisation :**

**Description des fonctionnalités mises en œuvre :**

**Lieu de l'expérimentation (physique ou sur Internet) :**

**Description des expérimentations et des usages prévus avec les utilisateurs en lien avec une démarche d'Education artistique et culturelle (EAC) :**

**Nombre d'utilisateurs concernés :**

**Matériel utilisé :**

**Mode de diffusion sur Internet**, Adresse du site, description technique du site (protocoles, standards, interopérabilité envisagée...) :

### **DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE**

**Quels sont les droits liés au projet et/ou ses contenus :**

**Auteurs associés au projet , et/ou œuvres préexistantes intégrées au projet (images fixes ou animées, textes, musiques, photos....) :**

### **ÉQUIPE DU PROJET : PERSONNEL ET RÔLES**

**Présenter l'équipe qui participera au projet (qualifications, expériences, etc.) :**

### **EXPÉRIENCE DU PORTEUR DE PROJET**

**Expérience et référence de projets similaires :**

**Développement d'usages numériques culturels innovants** : l'établissement culturel a-t-il déjà mis en place (ou en projet) des services et des outils afin de favoriser le développement d'usages culturels innovants par les internautes ? Si oui lesquels ? :

### **CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET**

**Préciser les principales étapes du projet entre Juillet 2021 et Novembre 2022 et les délais de réalisation**

### **EVALUATION DES BESOINS**

**Comment avez-vous évalué les besoins ? (étude interne, externe, devis...) :**

**Partenaires financiers** (précisez si les financements sont acquis ou envisagés) :

Pour les entreprises / laboratoires : Indiquer si l'entreprise bénéficie d'aides dans ce domaine (BPI, pôle de compétitivité, ANR, , PIA, AMI, Fonds européens...) :

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**

<b>Actions</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Sous-traitance</b> Identifier la nature de la sous-traitance Informatique:  Intégration :  Contenus :  Autres :	
<b>Coûts de personnels prestataires</b> Personnels permanents (hors structures publiques) :  Personnels autres que permanents :	
<b>Fournitures, petit équipement</b>  Logiciels, documentation, édition :	
<b>Autres frais :</b>	
Total	

Pour les structures assujetties à la TVA et récupérant la TVA, indiquer la répartition suivante :

**Rappel du coût total du projet TTC :**

Indiquer la répartition des coûts entre partenaires du projet : entreprises, laboratoires, structures culturelles, collectivités et les reporter ci-dessous

**DEMANDE DE FINANCEMENT**

<b>Pourcentage de la subvention demandée à la DRAC par rapport au coût total projet TTC : %</b>			
<b>Institution</b>	Montant TTC € de la subvention de la DRAC	Ressources propres TTC €	Autres financements TTC €

Total :			
---------	--	--	--

**Pourcentage de la subvention demandée à la DRAC par rapport au coût total projet TTC : %**